



Fédération Syndicale Unitaire

EVS/AVS: personne ne doit se retrouver sans solution !

Le ministère de l'éducation nationale a recours aux emplois de vie scolaire (EVS) et d'Auxiliaire de Vie Scolaire (AVS), contrats précaires, pour répondre à l'existence de nouvelles missions indispensables pour le fonctionnement du système éducatif.

L'intérêt et l'efficacité des EVS et AVS ne sont aujourd'hui remis en question ni par les enseignants qui auraient plus de difficulté à fonctionner sans eux, ni par les parents d'élèves qui y voient un grand avantage pour leurs enfants et les écoles.

La recherche de nouvelles économies pour la période 2011-2013, conduit, depuis cette rentrée à une gestion inhumaine, inadmissible, de ces salariés au travers de la suppression brutale des emplois, du gel des renouvellements pourtant engagés. De plus, par ces mesures, les écoles se trouvent brutalement et durablement désorganisées ce qui est inacceptable pour les élèves et les personnels.

L'aide à la direction est nécessaire pour un meilleur fonctionnement de l'école et la scolarisation des enfants en situation de handicap est une priorité nationale. C'est pourquoi nous demandons l'arrêt des recrutements sous contrat précaire et la reconnaissance des missions des personnels embauchés sous contrat aidé, la pérennisation de leurs fonctions et l'aménagement de possibilités d'accès à des emplois statutaires ou durables pour les personnels en place !

Ainsi, dans les Landes, depuis ces derniers jours, des dizaines d'EVS-Aide à la Scolarisation des Elèves Handicapés (ASEH) ou Aide-Administrative viennent d'être informés que leur contrat, arrivant à échéance, ne serait pas renouvelé, y compris ceux de plus de 50 ans et allocataires (RSA, ASS, AAH...) et/ou ceux reconnus « travailleur handicapé » qui pourraient rester 5 ans. C'est inacceptable !

Lors de la CAPD du 1^{er} juin dernier, **il a été annoncé que seules les écoles ayant un/des élève(s) handicapé(s) pourront éventuellement bénéficier pour quelques heures d'une aide-administrative. Pour toutes les autres : rien ! Alors que l'accumulation des tâches administratives est de plus en plus pesante sur les directeurs.**

Quant aux Assistants d'Education- AVS (*contrat de droit public de 6 ans*) qui aident à la scolarisation des élèves handicapés dans les classes ordinaires ou en CLIS, l'annonce de la suppression de 1000 Equivalents Temps Plein au niveau national pour la rentrée prochaine se traduit par la disparition de 5 postes d'AVS dans notre département.

Nous ne pouvons accepter que la seule solution soit pour ces EVS et AVS de se retrouver au chômage alors que ni le ministère de l'éducation nationale, ni le ministère du travail n'ont rempli leurs obligations d'accompagnement, de suivi, de formation pour favoriser leur insertion professionnelle.

Mettons en œuvre l'obligation de formation pour offrir des perspectives à chacun-e !

Personne ne doit se retrouver sans solution !

C'est pourquoi toutes les organisations syndicales de l'Education Nationale landaises appellent :

-Le mardi 21 juin 2011, à 14H00, tous les AVS et EVS à la grève et à se rassembler à Mont de Marsan, devant la Préfecture, où une délégation sera reçue par le Préfet ; les premières signatures de la pétition lui seront remises ;

-Le mercredi 22 juin 2011, à 15H00, tous les AVS et EVS, tous les directeurs et adjoints des écoles, tous les enseignants spécialisés des RASED, tous les parents d'élèves, tous les élus... à dénoncer cette politique en se rassemblant **à Saint Paul lès Dax, devant le Lycée Haroun Tazieff** (bvd. St Vincent de Paul), employeur des EVS.

**Ce sont des centaines et des centaines de signatures
que nous devons remettre au Préfet des Landes
pour peser sur les décisions indispensables.**

Nous comptons sur vous !